CITÉ
ARCHITECTURE & PATRIMOINE

Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement

mention « Architecture et Patrimoine »

ÉCOLE DE CHAILLOT **– Cité de l'architecture et du patrimoine**
Palais de Chaillot – 7, avenue Albert de Mun – Paris 16e – 01 58 51 52 00

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

©Ecole de Chaillot / Caroline Dujon-Attali

Sommaire

La Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Histoire et missions de l'École de Chaillot

Le DSA architecture et patrimoine : présentation, public concerné, conditions d'inscription

Organisation générale du diplôme et validation des enseignements

Equipe enseignante

Les enseignements du DSA

Statistiques de la sélection 2024

Handicap

Engagement pour le bien-être étudiant

Diplômés

Implantation géographique de nos diplômés

Carrières

La Cité de l’architecture et du patrimoine

La Cité de l’architecture et du patrimoine

Depuis sa création en 2004, la Cité de l'architecture et du patrimoine comprend trois départements

- le département du patrimoine, dénommé Musée des monuments français, qui comprend également une bibliothèque d’architecture contemporaine et un centre **d’archives** d’architecture contemporaine
- le département de l’architecture, dénommé Institut français d'architecture
- le département formation, dénommé Centre des hautes études de Chaillot, plus communément appelé École de Chaillot

L’École de Chaillot est située dans les locaux du Palais de Chaillot

©Pixabay

L'École de Chaillot

Histoire et missions de l'École de Chaillot

L'histoire de l'École de Chaillot est consubstantielle à celle des monuments historiques.

1840 : première liste de monuments historiques (Prosper Mérimée)

1879 : ouverture du musée de sculpture comparée (Viollet-le-Duc)

1887 : création de la chaire d'histoire de l'architecture française, confiée à Anatole de Baudot dans le musée des Monuments français, au Palais du Trocadéro à Paris

1897 : création du corps des architectes des monuments historiques

1913 : loi sur les monuments historiques

La chaire d'histoire de l'architecture française créée en 1887 devait permettre la formation d'un vivier d'architectes spécialisés, compétents pour l'entretien et la restauration des édifices qu'ils protégeaient.

L'École de Chaillot assure aujourd'hui la formation des architectes experts en patrimoine, qui œuvrent pour l'appropriation contemporaine des monuments et du bâti, ainsi que des villes anciennes.

Elle propose plusieurs types de formations à destination de publics variés.

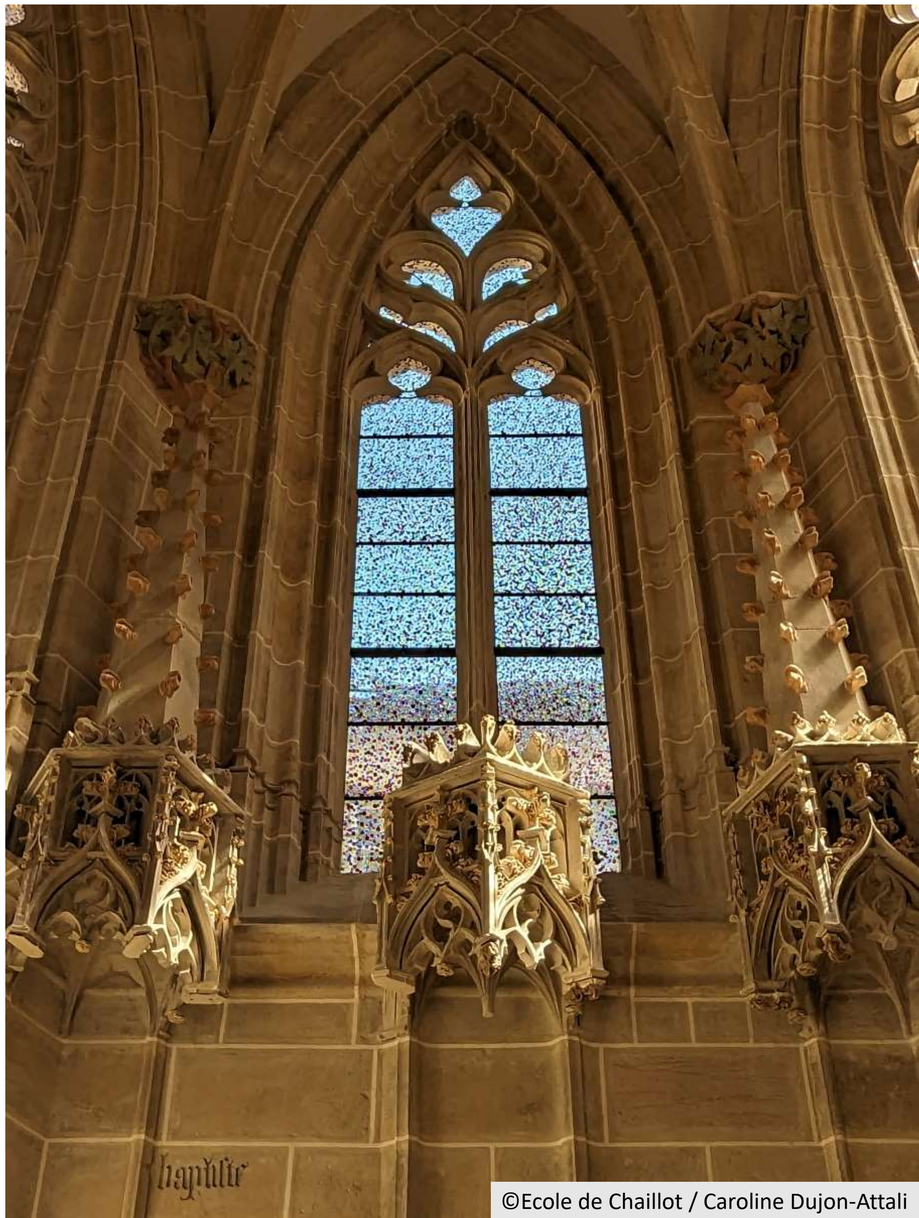

©Ecole de Chaillot / Caroline Dujon-Attali

Le DSA architecture et patrimoine

Présentation

Le Diplôme de spécialisation et d'approfondissement est une formation post-master, ouverte aux architectes qui souhaitent se spécialiser dans la conservation et la restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager, en vue de sa mise en valeur et de son usage dans la société contemporaine. Il correspond au diplôme du « Cycle d'études spécialisées », qui était jusqu'en 2005 sanctionné par un diplôme d'établissement.

Public concerné

La formation s'adresse à des architectes qui souhaitent exercer des missions de maîtrise d'**œuvre** sur des chantiers de restauration et de création en milieu ancien, ainsi qu'à ceux qui seront chargés d'études urbaines en milieu patrimonial. Elle constitue une préparation pertinente pour le concours d'Architecte en chef des Monuments historiques (ACMH) et à celui d'Architecte et urbaniste de l'État (AUE), option Patrimoine.

Conditions d'inscription

La formation est ouverte aux personnes détentrices du diplôme d'État d'architecte conférant le grade de Master (DEA), ou du diplôme d'un autre pays dont l'équivalence est reconnue en France et en Europe.

Les modalités de sélection sont accessibles, à partir du mois de janvier de chaque année, sur une page dédiée du site internet.

Les droits d'inscription sont fixés par arrêté du Ministère de la Culture : ils s'élèvent à 1025 € pour l'année 2024-2025.

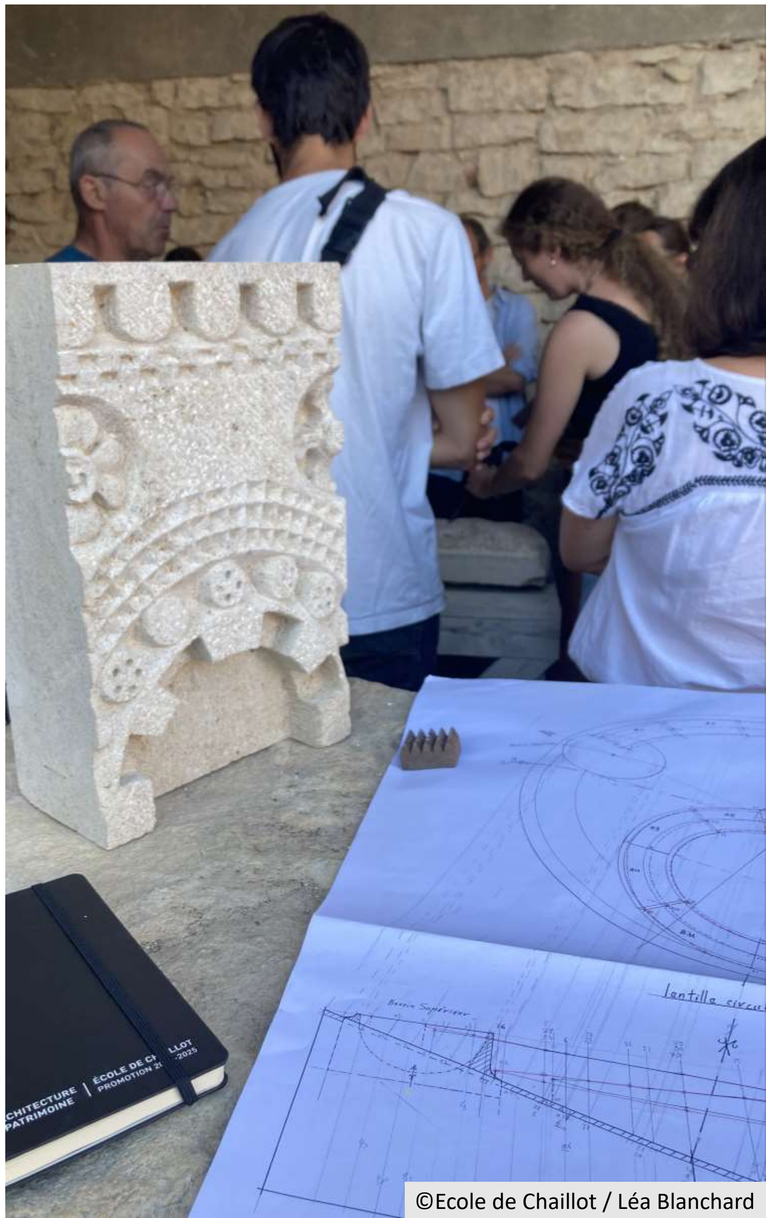

©Ecole de Chaillot / Léa Blanchard

Le DSA architecture et patrimoine

Organisation générale du cursus

L'organisation du DSA est régie par l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à l'organisation des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture. Ce diplôme est habilité par le Ministère de la Culture, sur avis conforme du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Il correspond à 120 crédits ECTS.

- 4 semestres
- 2 années universitaires
- enseignements regroupés en unités d'enseignements (UE)

L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, d'ateliers, de visites et d'examens

- sessions programmées 2 jours tous les 15 jours
- 4 à 6 sessions de trois jours
- séjour « d'immersion » en début de 1ère année
- 1 semaine intensive d'atelier par semestre

Validation des enseignements

- contrôle continu
- examen terminal
- mise en situation professionnelle (MSP)

©Ecole de Chaillot / Léa Blanchard

Le DSA architecture et patrimoine

Organisation générale du diplôme

Exemple de calendrier prévisionnel : promotion 2024-2026, année universitaire 2024-2025

2024												2025											
Septembre 2024		Octobre 2024		Novembre 2024		Décembre 2024		Janvier 2025		Février 2025		Mars 2025		Avril 2025		Mai 2025		Juin 2025		Juillet 2025	
D 1		M 1	atelier sur site S1	V 1	Toussaint	D 1		M 1		S 1		S 1		M 1		J 1	Fête du Travail	D 1		M 1	
L 2	Rentrée 1e année	M 2	atelier sur site S1	S 2		L 2		J 2		D 2		D 2		M 2		V 2		L 2		M 2	
M 3		J 3	atelier sur site S1	D 3		M 3		V 3	Vacances de Noël	L 3		L 3		J 3		S 3		M 3		J 3	
M 4		V 4	atelier sur site S1	L 4		M 4		S 4		M 4		M 4	atelier sur site S2	V 4		D 4		M 4		V 4	
J 5		S 5		M 5		J 5		D 5		M 5		M 5	atelier sur site S2	S 5		L 5		J 5		S 5	
V 6		D 6		M 6		V 6		L 6		J 6		J 6	atelier sur site S2	D 6		M 6		V 6		D 6	
S 7		L 7		J 7		S 7		M 7		V 7		V 7	atelier sur site S2	L 7		M 7		S 7		L 7	Jury 1A et 2A
D 8		M 8		V 8		D 8		M 8		S 8		S 8		M 8		J 8	Victoire 1945	D 8		M 8	
L 9		M 9		S 9		L 9	conférence d'actu 1	J 9		D 9		D 9		M 9		V 9		L 9	Lundi de Pentecôte	M 9	
M 10		J 10		D 10		M 10	Atelier EDC	V 10		L 10		L 10		J 10		S 10		M 10		J 10	
M 11		V 11		L 11	Armistice 1918	M 11		S 11		M 11		M 11		V 11		D 11		M 11		V 11	
J 12		S 12		M 12		J 12		D 12		M 12		M 12		S 12		L 12		J 12		S 12	
V 13		D 13		M 13		V 13		L 13		J 13		J 13		D 13		M 13	Atelier EDC	V 13		D 13	
S 14		L 14		J 14		S 14		M 14		V 14		V 14		L 14		M 14		S 14		L 14	La Fête nationale
D 15		M 15		V 15		D 15		M 15		S 15		S 15		M 15	Atelier EDC	J 15		D 15		M 15	rattrapages
L 16		M 16		S 16		L 16		J 16		D 16		D 16		M 16		V 16		L 16		M 16	rattrapages
M 17		J 17		D 17		M 17		V 17		L 17	conférence d'actu 3	L 17		J 17		S 17		M 17	Restitution 1A	J 17	rattrapages
M 18		V 18		L 18		M 18		S 18		M 18		M 18	Atelier EDC	V 18		D 18		M 18		V 18	rattrapages
J 19		S 19		M 19		J 19		D 19		M 19		M 19	Visite avec B. Monchecourt: 9h-11h	S 19		L 19		J 19		S 19	
V 20		D 20		M 20		V 20		L 20	conférence d'actu 2	J 20		J 20		D 20		M 20	Atelier EDC	V 20		D 20	
S 21		L 21		J 21		S 21		M 21	Atelier EDC	V 21		V 21		L 21	Lundi de Pâques	M 21		S 21		L 21	
D 22		M 22		V 22		D 22		M 22		S 22		S 22		M 22		J 22		D 22		M 22	
L 23		M 23		S 23		L 23		J 23		D 23		D 23		M 23	Atelier EDC	V 23		L 23		M 23	
M 24		J 24		D 24		M 24		V 24		L 24		L 24		J 24		S 24		M 24		J 24	
M 25		V 25		L 25		M 25		S 25		M 25		M 25		V 25		D 25		M 25		V 25	
J 26		S 26		M 26	Atelier EDC	J 26		D 26		M 26		M 26		S 26		L 26		J 26		S 26	
V 27		D 27		M 27		V 27	Vacances de Noël	L 27		J 27		J 27		D 27		M 27		V 27		D 27	
S 28		L 28	Atelier EDC	J 28		S 28		M 28		V 28		V 28		L 28	Fontainebleau	M 28		S 28		L 28	
D 29		M 29		V 29		D 29		M 29				S 29		M 29	Atelier EDC	J 29	Ascension	D 29		M 29	
L 30	atelier sur site S1	M 30	CLUNY	S 30		L 30		J 30				D 30		M 30		V 30		L 30		M 30	
		J 31				M 31		V 31				L 31				S 31				J 31	

jury rattrapages : 27 / 08

Le DSA architecture et patrimoine

Les enseignements du DSA

Le DSA de l'École de Chaillot concerne le patrimoine à toutes les échelles et à toutes les époques. Il est conçu pour permettre à ses diplômés de conduire **l'identification** de la qualité patrimoniale du bâti existant et, par l'analyse de ses caractéristiques, de définir les principes de sa conservation, de sa restauration, de sa réhabilitation, de sa mise en valeur et de son adaptation aux usages de la société contemporaine.

Les enseignements permettent au futur architecte intervenant sur le patrimoine de mettre hors de danger un édifice en péril et de se familiariser avec les études urbaines. Il comprend aussi les apports théoriques préalables aux exercices d'interventions pérennes sur les édifices et les territoires.

Pour approfondir l'exercice de la maîtrise d'œuvre, les enseignements couvrent différents champs

- Champ 1 : Sciences de la conservation et de la restauration

  sous la responsabilité de Martin Bacot (ACMH), Houssem Dlala (architecte du patrimoine et ingénieur), Michel Gouttal (ACMH), Clément Rigot (architecte du patrimoine) et Cédric Trentesaux (architecte du patrimoine)

- Champ 2 : Ensembles urbains et sites patrimoniaux

  sous la responsabilité de

- Champ 3 : Histoire de **l'architecture** et des arts qui **s'y** rapportent

  sous la responsabilité de Mathieu Lours (historien de l'architecture)

- Champ 4 : Théories et Doctrines / Atelier

  sous la responsabilité de François Chatillon (ACMH) et Riccardo Giordano (ACMH)

- Champ 5 : Économie et gestion du projet

  sous la responsabilité de Frédéric Didier (ACMH)

©Ecole de Chaillot / Caroline Dujon-Attali

Le DSA architecture et patrimoine

Champ 1 : Sciences de la conservation et de la restauration

Module « matériaux »

- art de bâtir
- procédés artisanaux et industriels
- pierre et stéréotomie
- métaux
- bois
- menuiseries et ferronneries
- couvertures
- mortiers et enduits
- bétons
- matériaux récents : (aluminium, résines, polymères thermoplastiques, fibre de verre)

Module « métier »

- culture et méthodologie du diagnostic
- observation des pratiques anciennes et actuelles
- facteurs de dégradations et pathologies du bâtiment
- analyses scientifiques et d'intervention

Module « structure »

- techniques d'interventions pratiques d'urgence sur les structures (court, moyen et long terme)
- consolidation des structures
- réversibilité, recherche de circuits court dans l'approvisionnement en matériaux

organisation susceptible de modifications pour la rentrée 2025

©Ecole de Chaillot / Léa Blanchard

Le DSA architecture et patrimoine

Champ 2 : Ensembles urbains et sites patrimoniaux

Module « outils et règlementation »

- grandes notions et principes
- méthodes d'analyse urbaine architecturales et paysagères
- panorama des outils de protection et de gestion des ensembles urbains et des sites patrimoniaux (SPR, PSMV, PVAP, PDA, PLUi, outils opérationnels incitatifs et coercitifs)
- évolution des usages et pratiques
- politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire et au patrimoine

Module **d'application** : mise en pratique encadrée au sein de l'Atelier

©Ecole de Chaillot / Caroline Dujon-Attali

Le DSA architecture et patrimoine

Champ 3 : Histoire de **l'architecture** et des arts qui **s'y** rapportent

Cet enseignement suit une progressivité chronologique qui sert de repère aux enseignements, au sein de laquelle les diachronies s'insèrent pour des apports chrono-thématiques relatifs à l'histoire des arts se rapportant à l'architecture.

Module chronologique

- architecture antique
- architecture romane et gothique
- architecture moderne
- architecture du XIXe au XXIe siècle

Module diachronique

- histoire des villes françaises
- architecture industrielle
- architectures militaires
- architectures religieuses
- histoire des jardins
- histoire des infrastructures et réseaux
- décor religieux
- aménagements liturgiques
- histoire du vitrail

Module historiographique : histoire de la notion patrimoniale

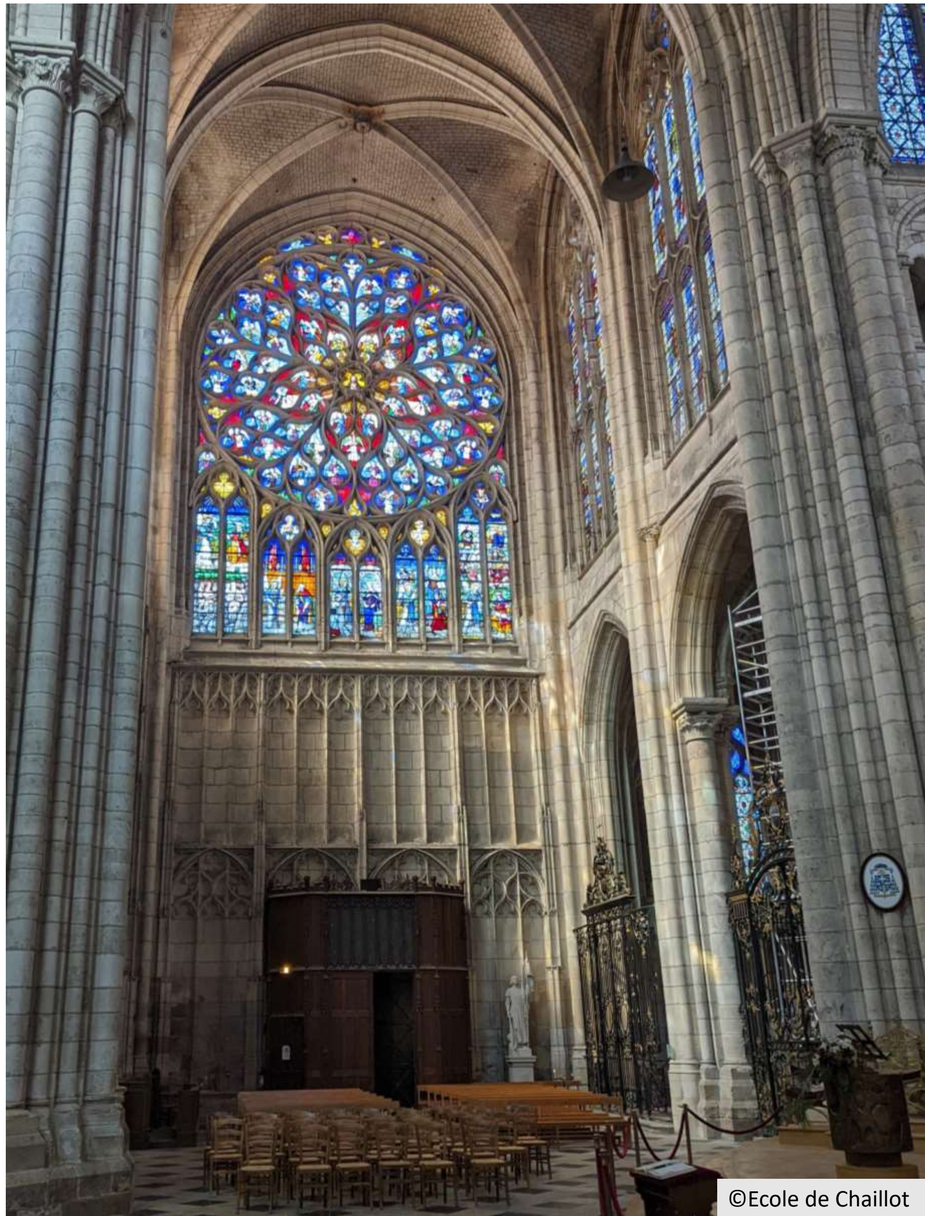

©Ecole de Chaillot

Le DSA architecture et patrimoine

Champ 4 : Théories et Doctrines / Atelier

Module Théories et doctrines

Cet enseignement pose le cadre international des théories et doctrines qui ont accompagné la naissance puis le développement de la notion de « patrimoine » et de « monument historique » depuis le XIXe siècle, jusqu'à nos jours. Par la connaissance des grands textes qui ont jalonné l'histoire de la restauration en France et à travers le monde, il permet de comprendre les stratégies en jeu, et d'inscrire son action dans une démarche véritablement réfléchie.

- cadre international
- histoire des théories patrimoniales
- histoire des doctrines qui en découlent
- outils doctrinaux et dialectiques

Module Atelier de Chaillot

Exercice par la pratique, portant pour chaque promotion sur une nouvelle ville d'étude, et sur une série d'édifices choisis pour leurs qualités patrimoniales et pour les questions de conservation, de restauration et de réutilisation qu'ils suscitent. Les étudiants conduisent une série d'observations et d'analyses, avant d'identifier les pathologies et les besoins, de hiérarchiser et d'organiser des interventions.

L'Atelier est le lieu de mise en application et d'apprentissage des savoirs de l'architecte. La progressivité de l'Atelier permet d'inscrire les interventions dans une démarche d'étude préalable aux interventions, de décrire les interventions et discussions qu'elles ont suscitées, et de les consigner dans un descriptif précis (du type Dossier Documentaires des Ouvrages Exécutés).

Chaque promotion étudie des sites d'une ville hôte : Sens (2022-2024), Chaumont (2023-2025), Bourges (2024-2026)

©Ecole de Chaillot / Léa Blanchard

Le DSA architecture et patrimoine

Champ 5 : Économie et gestion du projet

Module grands décors
- décors peints et sculptés
- lambris
- lustrerie
- textiles
- dorure
- serrurerie

Module outils et méthodes
- droit du patrimoine
- acteurs locaux
- économie de la restauration des édifices anciens
- normes, sécurité incendie et des chantiers
- descriptifs / estimatifs
- marchés publics et privés
- assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- programmation

Module transition écologique
- adaptation de l'existant
- droit l'environnement
- maitrise de l'énergie
- biodiversité et adaptation des jardins
- décarbonation
- réemploi dans le patrimoine ancien

Le DSA architecture et patrimoine

ARCHITECTURE & PATRIMOINE

Équipe enseignante

Orienté vers la pratique, l'enseignement est délivré par des professionnels et spécialistes reconnus, architectes en chef des monuments historiques, architectes et urbanistes de l'État (dont des architectes des Bâtiments de France), architectes du patrimoine, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, conservateurs du patrimoine, professeurs d'université, historiens, juristes, sociologues et philosophes…

Philippe ALLUIN, architecte et ingénieur, bureau d'étude Reezome
François AUGER, charpentier, architecte du patrimoine
Loup d'AVEZAC DE CASTERA, architecte du patrimoine
Martin BACOT, ACMH
Vivien BARRIERE, MCF en histoire-archéologie
Mathieu BATY, architecte du patrimoine
Géraldine BECKER, économiste en construction
Stéphane BERHAULT, architecte du patrimoine
Nicolas BEYRET, architecte du patrimoine
Agathe BORDEAU, architecte du patrimoine
Karine BOULANGER, ingénieure de recherche au Centre André Chastel
Camille BRETAS, architecte du patrimoine
Pierluigi BUCCI, ingénieur
Pierre-Yves CAILLAULT, ACMH
Laurent CATHIARD, architecte du patrimoine
Isabelle CHAVE, sous-directrice des MH et des sites patrimoniaux
Vincent COCHET, conservateur en chef du château de Fontainebleau
Charles DESJOBERT, architecte du patrimoine
Jennifer DIDELON, architecte du patrimoine
Frédéric DIDIER, ACMH, IGMH
Jérémy DUPANLOUP, architecte du patrimoine
Nicolas FAUCHERRE, archéologue spécialiste des fortifications
Grégoire FERRAND, architecte du patrimoine
Pierre-Alexandre FERRY, architecte du patrimoine
Emma FILIPPONI, MC-A en histoire et cultures architecturales
Rémi FROMONT, ACMH
Alexandre GADY, professeur d'histoire de l'art moderne
Paul GANDILHON, responsable du service géologie / géotechnique chez ECR environnement
Pierre-Antoine GATIER, ACMH, IGMH
Gaétan GENES, président d'ECSB
Pierre GEOFFROY, historien de l'architecture
Pierre GILBERT, tapissier, décorateur
Riccardo GIORDANO, ACMH

Céline GRASSET, architecte du patrimoine
Philippe GRIOT, tailleur de pierre, sculpteur
Morgan HUBERT, restaurateur en décors peints, Arcanes
Arnaud JAULIN, MCF
Camille JENNY, architecte du patrimoine
Marie-Jeanne JOUVEAU, architecte du patrimoine
Nathalie LACAGNE, architecte
Marion LECANU, directrice du bureau d'études ECMH
Guillaume LEFEVRE, architecte du patrimoine
Mathieu LOURS, historien de l'architecture religieuse
Laure MARIEU, architecte du patrimoine
Colette di MATTEO, IGMH, conservatrice générale du patrimoine honoraire
Helen MATZEIT, architecte du patrimoine
Florian MEUNIER, conservateur en chef du musée du Louvre
Jean-Baptiste MINNAERT, professeur d'histoire de l'art contemporain
Bertrand MONCHECOURT, architecte du patrimoine
Véronique MOREL, avocate
Jacques MOULIN, ACMH honoraire
Vincent NEGRI, chercheur HDR au ministère de la culture
Arnaud PASSALACQUA, professeur des universités en aménagement de l'espace et urbanisme
Patrick PONSOT, ACMH
Jean-Baptiste RAMAUT, architecte du patrimoine
Atelier de RICOU, création et restauration de décors
Florian RENUCCI, tailleur de pierre, maître d'œuvre au château de Guédelon
Alexandra SAN, architecte du patrimoine
Franz SCHOENSTEIN, chef du bureau de la conservation du patrimoine immobilier, DGP
Gaël SIMON, archéologue, historien de la ville, MC-A
Judicaël DE LA SOUDIERE, architecte du patrimoine
Nathalie TCHANG, présidente de Tribu Energie
Denis VAN DEN BROECK, ECP
Véronique VESTON, architecte du patrimoine
Céline VIAUD, architecte du patrimoine
Flavie VINCENT-PETIT, restauratrice de vitraux et verre monumental

©Ecole de Chaillot / Léa Blanchard

Statistiques de la sélection 2024

sélection 2024

66 non invités aux épreuves

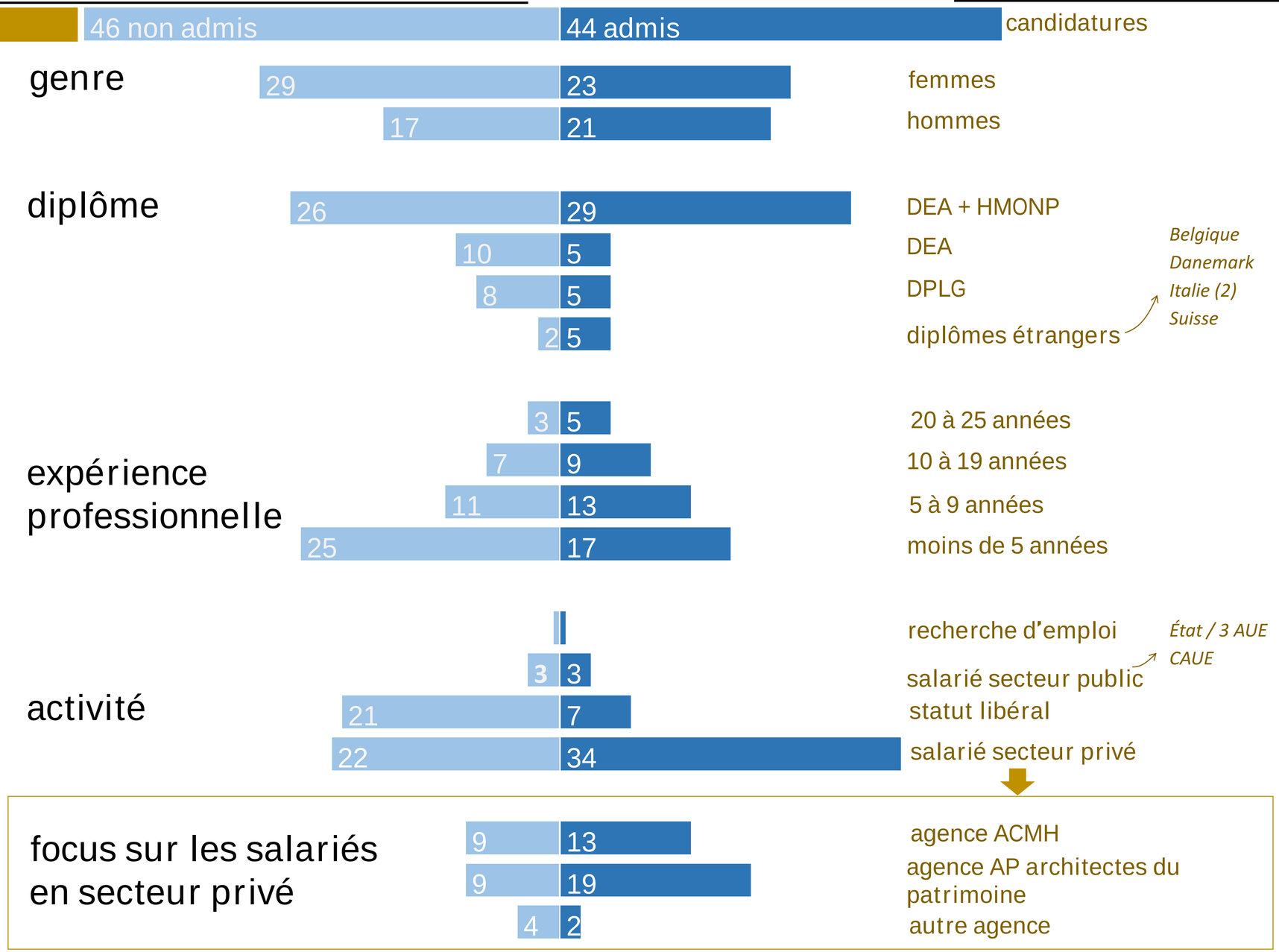

Statistiques de la sélection 2024

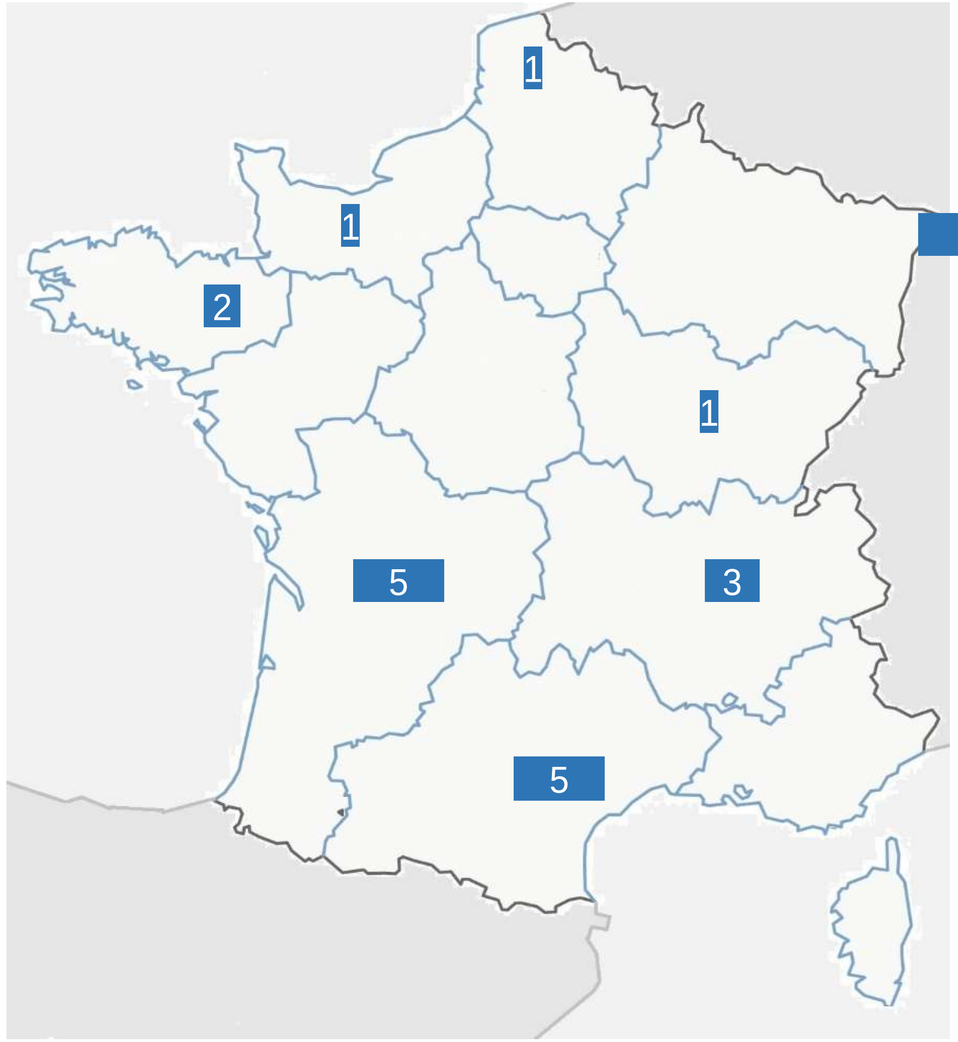

21

2 résidents à l'étranger

admis

Île-de-France	27	21
hors Île-de-France	22	20

Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap

Les salles Anatole de Baudot et Atelier, dédiées aux cours du DSA, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Votre référent handicap :

lea.blanchard@citedelarchitecture.fr

ou par téléphone : 01 58 51 52 96 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Accès

Accès groupe avec élévateur : 45 avenue du Président Wilson, Paris 16e

Accès auditorium avec élévateur : 7 avenue Albert de Mun, Paris 16e

Accompagnant : PC Sécurité, 7, avenue Albert de Mun, 75116 Paris

Nos agents sont formés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Dispositions spécifiques aux situations de handicap

Tout étudiant reconnu en situation de handicap permanente ou temporaire par un médecin agréé peut bénéficier d'aménagements préconisés par celui-ci pour le suivi des cours et / ou le passage des examens.

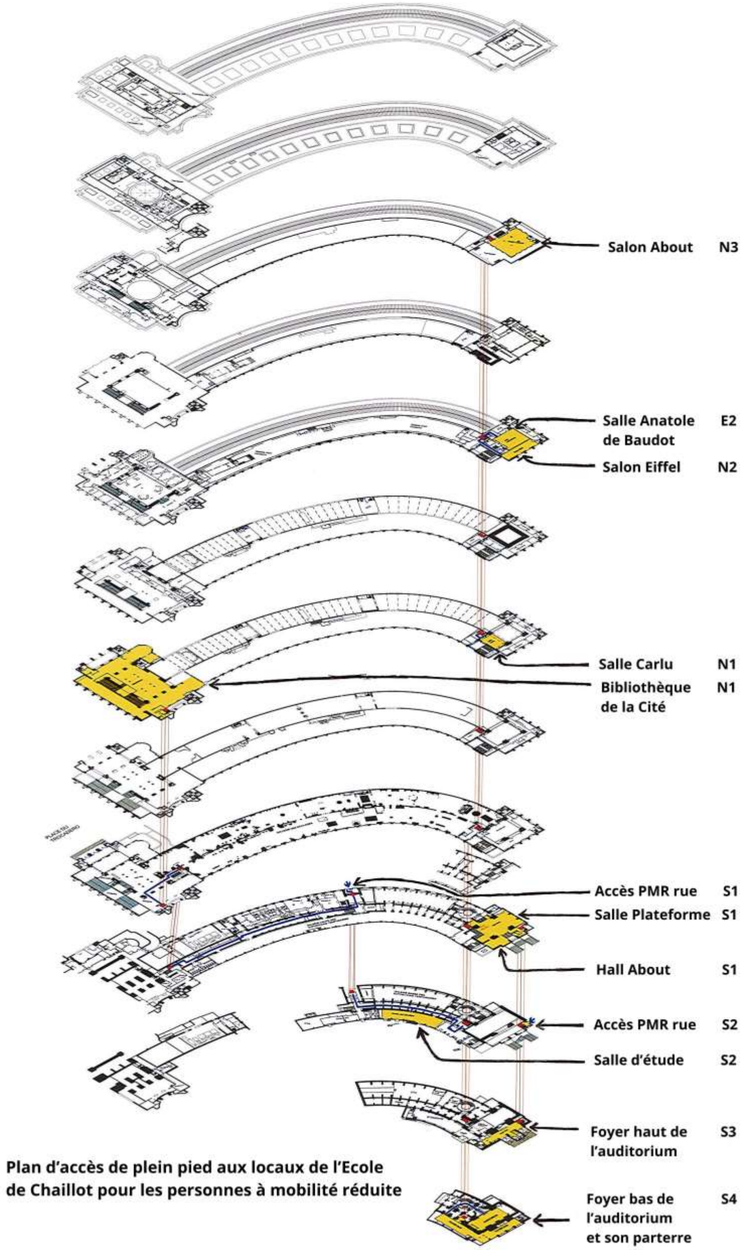

Plan d'accès de plein pied aux locaux de l'Ecole de Chaillot pour les personnes à mobilité réduite

Engagement pour le bien-être étudiant

Améliorer le bien-être et la santé des étudiants des ENSAP : plan **d'action** 2022-2027
Améliorer la santé étudiante et poursuivre la politique de prévention et de lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement sexistes et sexuelles (VHSS) figurent parmi les priorités du Ministère de la Culture.

Dès 2019, la Direction générale des patrimoines et de l'architecture a engagé une démarche volontariste pour améliorer le bien-être et la santé des étudiants des ENSAP.

Le plan d'action pluriannuel a pour objectif de garantir aux étudiants un environnement et un cadre d'études respectueux de leurs droits et favorable à leur bien-être et à leur réussite.

L'École de Chaillot a ainsi mis en place des mesures destinées à :
- Soutenir les étudiants en situation de fragilité médicale ou de handicap
- Soutenir les étudiants en difficulté et lutter contre le décrochage
- Lutter contre les discriminations, les violences et le harcèlement sexistes et sexuels
- Lutter contre le harcèlement moral

Nos agents sont formés à l'accueil des personnes en situation de handicap, et à la lutte contre les VHSS.
Nos agents sont formés à la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

Tout étudiant rencontrant en cours **d'année** universitaire des difficultés a la possibilité de **s'adresser** à la direction des études pour une demande de rendez-vous confidentiel.

©Ecole de Chaillot / Léa Blanchard

Diplômés

Nos diplômés exercent dans le secteur privé en tant que libéral ou comme salarié, dans les administrations d'État ou la fonction publique territoriale, au sein desquelles la connaissance du patrimoine et la maîtrise des opérations sur l'existant sont aujourd'hui incontournables.

L'Association des architectes du patrimoine rassemble des architectes diplômés de l'École de Chaillot. Elle défend la promotion de la profession et édite un annuaire de professionnels diplômés de l'École de Chaillot et adhérents de l'association.

L'association des architectes du patrimoine : https://www.architectes-du-patrimoine.org/

Certains de nos diplômés intègrent la fonction publique en passant le concours d'architectes et urbanistes de l'État (AUE), corps né de la fusion de celui des architectes des Bâtiments de France (ABF) et de celui des urbanistes de l'État.

La formation : https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/formation-des-architectes-et-urbanistes-de-letat

L'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France : https://www.anabf.org/

Un grand nombre d'architectes en chef des monuments historiques, qui sont chargés de missions de conseil et de surveillance des édifices classés, et chargés des études et des travaux de restauration des monuments historiques appartenant à l'État, sont diplômés de l'École de Chaillot.

La compagnie des ACMH : https://www.compagnie-acmh.fr/

©Ecole de Chaillot / Léa Blanchard
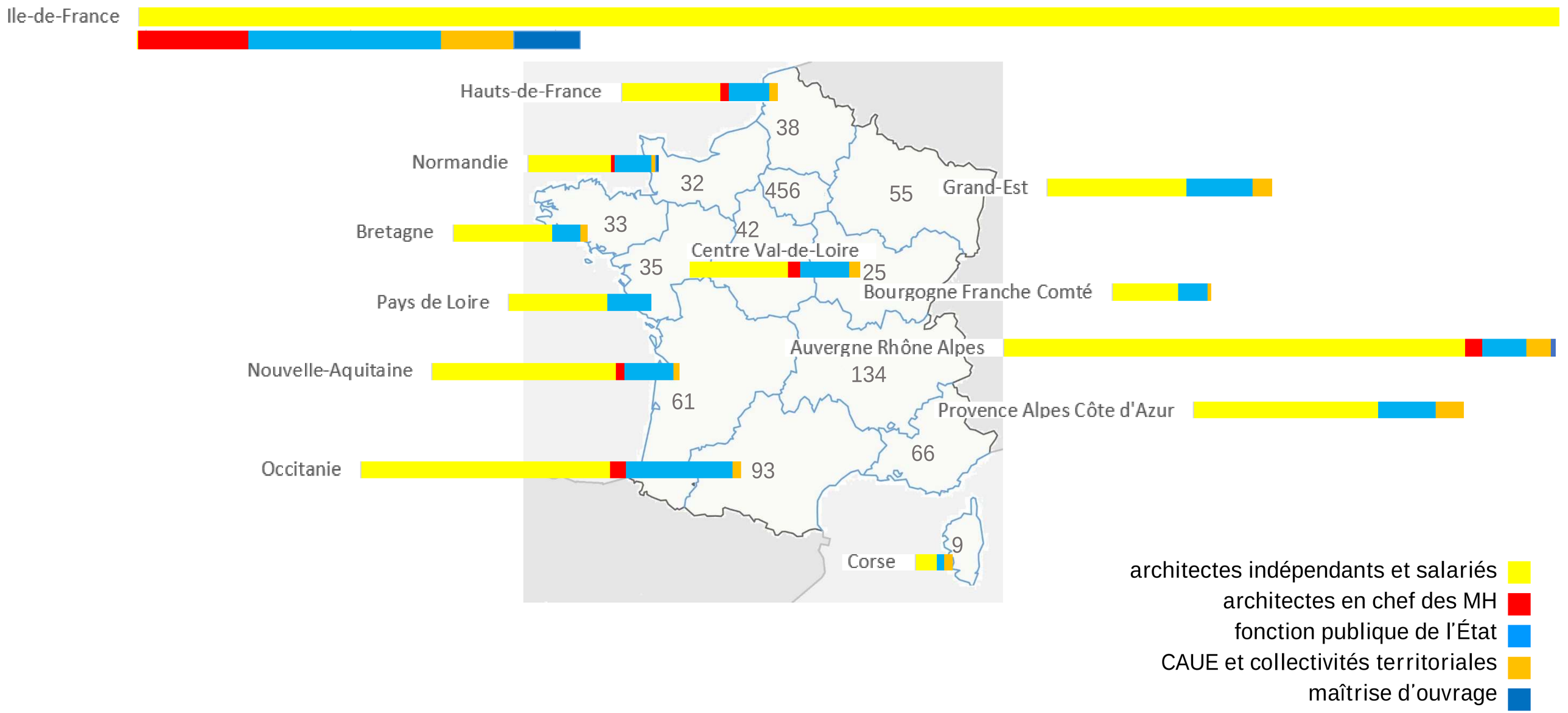
Implantation géographique de nos diplômés